

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2020

CONGÉ DE PARENTÉ ÉGALITAIRE ET EFFECTIF - (N° 3385)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Bazin

TITRE

À la fin, substituer aux mots :

« créer un congé de parenté égalitaire et effectif »

les mots :

« allonger le congé de paternité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de modifier le titre afin de la mettre en cohérence avec les dispositifs législatifs